

@gglo.fr

**SEANCE DU 8 JUIIN 2006
SITZUNG VOM 8. JUNI 2006**

**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks, Vizepräsident

Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Conseillère scientifique de l'agglomération

Délégués / Delegierte

Mmes Dominique Nouveau-Stoffel, Antoinette de Weck et **MM. Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, Jean Bourgknecht, Pierre-Alain Clément, Daniel Gander, Christian Morard** et **Philippe Wandeler** (Fribourg)

MM. Marc-Antoine Messer et **Benoit Piller**(Avry)

Mme Solange Berset et **MM. Marc Lüthi** et **Gilbert Perrin** (Belfaux)

MM. André Bruderer, Jean-Marc Kuhn et **Albert Lambelet** (Corminboeuf)

Herr Niklaus Mäder, Herr André Schneuwly und **Herr Rudolf Zurkinden** (Düdingen)

MM. Georges Baechler, Philippe Equey et **Michel Ramuz** (Givisiez)

MM. Alexis Overney, Olivier Schaller et **René Schneuwly** (Granges-Paccot)

MM. Christian Ducotterd, Pierre Guignard et **Gérard Repond** (Grolley)

Mme Anne Maillard Magnin et **MM. Jean-François Emmenegger, Jean-Pierre Helbling** et **Olivier Maradan** (Marly)

MM. Alain Blanc, Daniel Blanc et **Yvan Tona** (Matran)

Herr Nicolas Blanchard, Roman Schwaller und **Herr Pascal Zbinden** (Tafers)

Mmes Marie-Hélène Brouchoud et **Annelise Meyer-Glauser** et **M. François Pythoud** (Villars-sur-Glâne)

Egalement présents / Auch anwesend :

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

M. Hubert Dafflon, Administrateur de la CUTAF

Excusés / Entschuldigt :

M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Mme Giancarla Papi, Cheffe de section, Service des Constructions et de l'Aménagement

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

M. Tobler, Office fédéral du Développement territorial (ARE)

Mme Hildegard Hodel, Gemeindepräsidentin von Düringen

Mme Erika Schnyder, Syndique de Villars-sur-Glâne

MM. Michel Cochard, Délégué de Villars-sur-Glâne et **Pierre Guignard**, Délégué de Grolley.

Scrutateurs : **MM. Albert Lambelet**, Syndic de Corminboeuf et **Roman Schwaller**, Gemeindepräsident von Tafers.

Début de la séance : 07h.30

1. Salutations et ouverture de la séance

Le Président. J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette première séance de l'Assemblée constitutive de l'Agglomération après les élections communales. J'aimerais particulièrement saluer parmi nous M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, qui nous fait l'honneur d'assister à cette séance malgré son départ dans la matinée à l'extérieur du canton, mon collègue et vice-président Marius Zosso, Préfet de la Singine, M. Gérald Mutrux, Chef de Service au Département des Communes, Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe du Service des Communes, M. Hubert Dafflon, Administrateur de la CUTAF et ancien membre de cette assemblée. Je salue particulièrement aussi notre conseillère scientifique, Mme Corinne Margalhan-Ferrat, avec qui j'ai toujours autant de plaisir à travailler, de même que mon collaborateur et opérateur du jour, M. Romain Gendre, qui se trouve derrière vous et qui s'occupe du présent enregistrement des débats.

Je dois également saluer les représentants des médias et de la presse présents à notre assemblée qui suivent avec intérêt l'évolution, les hauts et les bas de la mise en place de notre agglomération.

Je dois excuser aujourd'hui l'absence de M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, de Mme Giancarla Papi, Cheffe de service ad interim du Service de la construction et de l'aménagement, de Mme Fiorenza Ratti, représentante du Secrétariat d'Etat à l'économie et de M. Georg Tobler, de l'Office fédéral du développement territorial et de Mme Hildegard Hodel, Syndique de Guin et de Mme Erika Schnyder, Syndique de Villars-sur-Glâne, ainsi que de MM. Michel Cochard, de Villars-sur-Glâne et Pierre Guignard, de Grolley.

J'aimerais tout d'abord saluer les nouveaux délégués. Ils sont passablement nombreux parmi nous. Je souhaite leur dire que l'agglomération c'est comme une salle de spectacle, il faut croire en la sagesse populaire. Vous allez, Mesdames et Messieurs les Délégués, participer à la construction d'un édifice particulièrement important, celui de la future agglomération et par-là celui du centre cantonal fort que nous souhaitons tous. C'est un travail long et difficile, le chemin est parfois semé d'embûches de toutes sortes, mais nous y arriverons.

Ich begrüsse unter uns die neuen Delegierten ganz besonders herzlich, die nun ebenfalls an der Schlussphase mitarbeiten werden. Es geht hauptsächlich darum, die Statuten der zukünftigen Agglomeration erfolgreich für die Abstimmung vorzubereiten. Die Schlussphase in diesem Herbst wird

diesbezüglich ganz besonders wichtig sein. Ich möchte auch, trotz ihrer Abwesenheit, allen Delegierten, die unser Gremium verlassen haben, meinen herzlichen Dank aussprechen. Denn sie haben in einer wichtigen Anfangsphase, in der es viele heisse Momente gab, immer zuversichtlich mitgearbeitet.

Nos remerciements s'adressent à tous les Délégués qui ont quitté l'Assemblée constitutive et ont participé aux travaux particulièrement intenses des débuts. Ils ont notamment permis un consensus au niveau des domaines d'activités. Ils vont certainement suivre la suite des péripéties en citoyens particulièrement avisés.

Concernant la partie formelle, vous avez reçu un ordre du jour. Y a-t-il des remarques à faire à son sujet ?

Si tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est tacitement approuvé.

Je constate que notre Assemblée est valablement constituée. Une liste de présence est mise en circulation. Pour vos interventions, je vous rappelle que nos débats seront enregistrés et je vous prie de vous annoncer. Nous avons parmi nous les délégués des communes d'Avry et de Matran qui se trouvent à ma gauche au deuxième rang et qui, je le rappelle pour eux et pour les scrutateurs, ne peuvent pas encore participer aux votes avant le chiffre 4. Quant aux scrutateurs, il s'agit de M. Roman Schwaller, Syndic de Tavel et de M. Albert Lambelet, Syndic de Corminboeuf.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2005

Le procès-verbal de la dernière séance vous a été remis. Y a-t-il des questions ou des amendements ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal du 2 décembre 2005 est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Président

3.1 Projet d'agglomération - Agglomerationsprogramm

La conception directrice a été élaborée sous l'égide du Groupe de coordination mis en place par le Bureau de l'Assemblée constitutive. Il s'est avéré que des discussions bilatérales entre le Groupe technique d'agglomération et les autorités communales concernées étaient maintenant

nécessaires afin d'harmoniser les données. Ces travaux sont en cours. Par ailleurs, le Bureau a estimé que le Groupe de coordination n'avait plus son utilité dans sa forme actuelle, il souhaite donc le remplacer par une Commission pour l'aménagement régional du territoire dont vous allez tout à l'heure nommer les membres. C'est cette commission qui sera par la suite appelée à chapeauter, au besoin avec la Commission technique, l'évolution des travaux dans le cadre du projet fédéral d'agglomération. Il s'agit notamment d'harmoniser les concepts contenus dans cette conception directrice et de les adapter aux réalités du terrain pour à terme élaborer un plan directeur régional avec les communes concernées.

Es ist in dieser Phase wichtig, dass das Konzept, respektiv der Rahmenplan des Agglomerationsprogramms, aufgrund einer vertieften Analyse in diesem Bereich den Ansprüchen der einzelnen Gemeinden entspricht und den Vorgaben der Experten zu einem definitiven Konzept verfeinert werden kann, damit es den entsprechenden Anforderungen gerecht wird. Die vom Büro diesbezüglich vorgesehene Kommission für die regionale Raumplanung, welche die Koordinationsgruppe nun ersetzen soll, wird sich damit zu befassen haben.

Le projet d'agglomération au sens où l'entend la Confédération devrait être terminé, dans sa partie technique, à la fin de l'année selon l'échéancier.

3.2 Projet de statuts

Les travaux de la Commission des affaires juridiques, sous la précédente période administrative, ont pris fin lors d'un séminaire organisé le 16 mars 2006. Sur la base notamment de ces travaux, un avant-projet de statuts comprenant actuellement 65 articles a été élaboré. Il existe en français et en allemand. Il va encore être complété par les articles concernant le financement avant d'être mis en consultation auprès des communes. Je tiens à remercier ici tous celles et ceux qui ont collaboré de près ou de loin à l'élaboration des statuts, en particulier Me René Schneuwly, mon collègue Marius Zosso et Mme Antoinette de Weck ainsi que Mme Corinne Margalhan-Ferrat.

3.3 Organisation de la suite des travaux

Comme vous êtes nombreux à être nouveaux dans cette assemblée, je vous annonce que des séminaires seront organisés avant la pause estivale tant pour l'ensemble des conseillers communaux des communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération, que pour les délégués de

l'Assemblée constitutive. Les dates de ces séminaires ont déjà été arrêtées, le premier est prévu pour le mercredi 21 juin 2006 et le deuxième pour le 6 juillet 2006. Vous aurez ainsi une documentation à lire pendant vos vacances. Nous organiserons ensuite la consultation auprès des communes membres du périmètre provisoire sur les travaux récents de la Commission financière. Sur la base de cette consultation, affinement des statuts, respectivement intégration des articles sur le financement et consultation des communes sur les statuts. L'année prochaine sera consacrée à l'étude des statuts par le Conseil d'Etat et à son approbation, ensuite la campagne, qui sera menée de manière plus intensive et finalement, si tout va bien, et tout ira bien, le vote par les populations des communes concernées.

4. Demande d'adhésion des communes d'Avry et Matran

L'idée d'une agglomération comme centre cantonal a peu à peu fait son chemin. Les réticences diminuent pour faire place à une analyse plus réaliste et plus objective des données. Dans ce contexte, nous avons eu le plaisir de prendre acte que les autorités communales et les assemblées communales des communes d'Avry et de Matran souhaitent intégrer le périmètre provisoire. Leur but principal est de participer dès que possible, si vous deviez bien sûr tout à l'heure les accueillir, aux travaux préparatoires qui doivent aboutir à la confection définitive des statuts de l'agglomération. Il s'agit là, je le dis bien, d'une sage option.

Wir begrüßen natürlich die Anfragen der Gemeinden Avry und Matran bezüglich ihrer Aufnahme in den provisorischen Perimeter der Agglomeration. Sie sind der Beweis dafür, dass die Attraktivität einer starken Agglomeration mehr und mehr in den Vordergrund rückt. Wir sind uns aber bewusst, dass gerade dadurch in den beiden deutschsprachigen Gemeinden Düringen und Tafers gewisse Bedenken aufgetaucht sind, insbesondere was das so genannte Gleichgewicht zwischen den französischsprachigen und den deutschsprachigen Gemeinden betrifft. Hier möchte ich, vielleicht auch zur Beruhigung anführen, dass wir bereits im Gesetz, namentlich was den Artikel 19 betrifft, aber auch in den Statuten schon gewisse Sicherheitsventile eingebaut haben, die diesem Problem gerecht werden sollten. Andererseits muss aber auch gesagt werden, dass es diesbezüglich vielleicht sogar wünschbar und gut wäre, wenn auch andere deutschsprachige Gemeinden dem Perimeter beitreten würden. Ich denke hier an die Gemeinde St. Ursen, mit welcher gewisse Gespräche stattgefunden haben. Ich könnte mir vorstellen, dass auch die Peripheriegemeinden wie Tentlingen und Giffers hier beitreten könnten. Man kann dazu noch sagen, dass sich die

Befürchtungen hier in einem noch durchaus normalen Rahmen befinden. Ich möchte nun den Gemeindepräsidenten der beiden Gemeinden die Möglichkeit geben, ihren Antrag zu stellen.

Je demande donc à MM. les Syndics des Communes d'Avry et de Matran de bien vouloir nous exposer les motifs qui ont conduit vos autorités à demander cette adhésion.

M. Piller, Syndic d'Avry. Les citoyens de notre commune ont approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de leur commune au périmètre provisoire de l'agglomération fribourgeoise. La commune d'Avry, née de la fusion en 2001 de Corjolens et d'Avry-sur-Matran, compte aujourd'hui 1'400 habitants sur environ 6 km². Nous sommes situés à 7 km à l'ouest de Fribourg sur la ligne de chemin de fer Fribourg-Lausanne. Avry est déjà membre de la CUTAF, également membre de Coriolis Promotion, de la promotion économique et de Fribourg Tourisme. Avry participe également au projet fédéral d'agglomération. Aujourd'hui, le conseil communal, fort du soutien de ses citoyens, a l'honneur de vous demander d'accepter Avry dans le périmètre provisoire de l'agglomération de Fribourg. Il s'agit pour nous d'une suite logique à notre participation aux groupements intercommunaux.

M. Blanc, Syndic de Matran. C'est avec un réel plaisir qu'une délégation du Conseil communal de Matran a répondu positivement à votre invitation. En effet, en date du 28 mars dernier, notre assemblée communale a, à une très large majorité, décidé de demander de faire partie du périmètre provisoire de l'agglomération. Notre commune, avec ses 1'450 habitants et ses 290 hectares, est déjà membre de la CUTAF, de Coriolis Promotion, de la promotion économique et de Fribourg Tourisme. Elle participe également au projet de mise en place d'un plan directeur régional. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il est bon de faire partie de cette assemblée et espérons pouvoir y adhérer grâce à un vote positif de votre part.

Le Président. J'ouvre la discussion sur ces deux demandes d'adhésion au périmètre provisoire. La parole n'est pas demandée, je passe au vote. Je rappelle encore une fois, ceci à l'intention des scrutateurs, que les cinq représentants des communes d'Avry et de Matran ne votent pas. Celles et ceux qui approuvent l'admission de ces deux communes, sont priés de le manifester en levant la main.

Vous avez voté l'adhésion de ces deux communes à l'unanimité.

Je souhaite donc la bienvenue aux deux communes dans le périmètre provisoire de l'agglomération et j'informe les représentants de ces deux nouvelles communes qu'ils sont dès à présent habilités à voter pour les prochains objets.

5. Règlement de l'Assemblée constitutive

Le Président. Je me réfère à ce sujet au message qui vous a été transmis. Il s'agit en fait d'adapter notre règlement aux réalités du jour, c'est-à-dire à l'admission des représentants des communes précitées, qui nécessite la modification de trois articles, à savoir l'article 2, pour ce qui est de la composition de l'Assemblée constitutive, l'article 7 al. 1, pour ce qui est de la composition du bureau et l'article 17 al. 1 au sujet de la composition des commissions permanentes.

L'article 2 concerne l'augmentation du nombre des délégués de l'Assemblée constitutive, qui passe de 39 à 45 délégués.

Es geht hier in Artikel 2 darum, der neuen Anzahl der Delegierten der Konstituierenden Versammlung Rechnung zu tragen und von 39 auf 45 Delegierte zu erhöhen. Ich eröffne diesbezüglich die Diskussion.

La discussion sur l'article 2 est ouverte. La parole n'est pas demandée.

In Artikel 7, Abs. 1 geht es darum, die Anzahl der Mitglieder des Büros von 9 auf 15 Mitglieder zu erhöhen. Wir waren uns bewusst, dass es um eine relative hohe Anzahl Delegierte geht, die dem Büro angehören werden, aber wir sind uns gewiss, dass die Arbeiten des Büros auch mit 12 bis 15 Delegierten reibungslos durchgeführt werden können.

Il s'agit donc de composer un nouveau bureau de 12 à 15 membres. J'ouvre la discussion sur l'article 7 al. 1. La parole n'est pas demandée.

Il reste l'article 17 al. 1 sur les commissions permanentes qui actuellement sont composées de 9 membres et qui pourront désormais compter jusqu'à 12 membres, toujours avec au moins un représentant des communes singinoises. J'ouvre la discussion sur l'article 17 al. 1, nouvelle version. La parole n'est pas demandée.

Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent les modifications proposées des articles 2, 7, al. 1 et 17, al.1 sont priés de le manifester en levant la main.

Je constate qu'il y a unanimité sur ces objets.

6. Constitution du Bureau et des Commissions

Mme Margalhan-Ferrat. Il vous est proposé sur ce point de l'ordre du jour relatif à la constitution du bureau et des trois commissions permanentes que sont, je le rappelle, la Commission des affaires juridiques, la Commission des domaines d'activités et la Commission financière, de procéder de la même façon que sous la législature précédente lors de la constitution de ces mêmes organes. C'est pourquoi, en amont de cette présente séance, les conseils communaux de toutes les communes membres du périmètre provisoire, y compris les communes d'Avry et de Matran, ont été priées de nous transmettre leurs propositions en ce qui concerne la répartition de l'ensemble des délégués de leur commune entre les différents organes de l'Assemblée constitutive.

Je vous rappelle ou vous informe que l'élection des délégués au sein des différents organes de l'Assemblée constitutive en 2002, avait été faite de façon tacite sur la base des propositions alors émises par les conseils communaux. Je tiens à souligner d'ores et déjà que des propositions complémentaires avaient également été faites en cours de séance.

Je voudrais vous donner quelques informations pour la lecture du tableau qui vous a été remis, tableau qui est pour partie caduc suite aux informations qui m'ont été communiquées ce matin, juste avant l'entrée en séance. Pour la légende, voici ce qu'il convient de préciser. Tous les noms qui sont indiqués en gras concernent les délégués de l'assemblée qui sous la législature précédente avaient déjà été membres de l'Assemblée constitutive. Ce sont donc d'anciens délégués qui ont obtenu un nouveau mandat pour la présente législature. Les noms qui sont indiqués en gras et en italique, *fett und kursiv*, concernent également les anciens délégués restés membres. La différence est que ces délégués ont changé d'organe au sein de l'Assemblée constitutive. Tous les autres noms indiqués sans caractéristique particulière concernent les nouveaux délégués qui ont obtenu un mandat suite au renouvellement des autorités communales de mars 2006. Avec l'intégration des communes d'Avry et de Matran, l'Assemblée constitutive compte désormais 45 délégués, dont 24 nouveaux. Je vous rappelle que sous la période administrative précédente, l'Assemblée constitutive comptait 39 délégués.

Sur les propositions qui ont été faites en début de séance, je dois faire quatre remarques complémentaires. Tout d'abord, en ce qui concerne le Bureau, vous avez vu qu'il y a 15 propositions de noms qui ont été faites. Comme lors de la précédente législature, le Bureau a tenu à ce que systématiquement les présidents des commissions thématiques puissent participer aux travaux du Bureau pour assurer la meilleure coordination possible entre les différents organes. C'est la raison pour laquelle trois noms ne sont pas encore spécifiés dans la mesure où chaque commission va se constituer prochainement et élire ses président et vice-président.

Pour la Commission des domaines d'activités, deux propositions complémentaires doivent être prises en considération : M. Nicolas Blanchard, Conseiller communal de la commune de Tavel, se propose également de faire partie de la Commission des domaines d'activités et j'ai appris aussi que M. Daniel Gander qui, sur le tableau que vous avez sous les yeux avait été pressenti pour la Commission des affaires juridiques, souhaite passer à la Commission des domaines d'activités. Cela signifierait donc que le nombre total de délégués membres de la Commission des domaines d'activités serait de 10 délégués.

En ce qui concerne la Commission financière, juste une remarque qui se rapporte au Conseiller général ou en tout cas au représentant de la commune de Villars-sur-Glâne, dans la mesure où l'élection du Conseil général n'aura lieu qu'après la présente séance de l'Assemblée constitutive. Le nom de cette personne s'ajoutera à la liste des membres de la Commission financière.

Pour la Commission des affaires juridiques, c'est M. Gander qui vient de passer de la Commission des affaires juridiques à la Commission des domaines d'activités.

Je voulais enfin rajouter un point : nous avons un délégué qui serait membre de la Commission financière, et qui souhaiterait également faire partie du Bureau de l'Assemblée constitutive : il s'agit de M. Pierre-Alain Clément, Syndic de la commune de Fribourg. La Ville de Fribourg souhaite comme sous la période administrative précédente maintenir deux délégués au sein du Bureau. En fonction de ce que les commissions décideront lors de leur première séance respective, le nombre de représentants du Bureau pourrait alors monter de 15 à 16 délégués.

Le Président. Je vais passer au vote. Nous voterons d'abord la composition du Bureau, puis celle des commissions par la suite. Je procéderai de la façon suivante. Je vous demanderai d'abord s'il y a d'autres candidatures qui sont

proposées et je vous demanderai ensuite si quelqu'un demande que nous votions au scrutin de liste. Nous avons tout préparé, si tel était le cas. Enfin, nous passerons au vote.

Au sujet du Bureau l'Assemblée constitutive. Y a-t-il d'autres propositions dans la salle que celles qui ont été faites et qui sont contenues dans votre liste ? Ce n'est pas le cas. Je passe au vote. Est-ce que quelqu'un demande que nous votions au scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui acceptent les propositions faites pour le Bureau sont priés de le manifester en levant la main. Il y a unanimité.

Je passe à la Commission des domaines d'activités. Y a-t-il d'autres propositions que celles figurant sur la liste ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un demande le scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas non plus. Celles et ceux qui acceptent la composition sont priés de le manifester en levant la main. Il y a unanimité.

Je passe à la Commission financière. Y a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un demande le scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas non plus. Celles et ceux qui acceptent la composition sont priés de le manifester en levant la main. Il y a unanimité.

Pour la Commission des affaires juridiques, y a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un demande le scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas non plus. Celles et ceux qui acceptent la composition sont priés de le manifester en levant la main. Il y a unanimité.

Pour la Commission de l'aménagement régional, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un demande le scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas non plus. Celles et ceux qui acceptent la composition sont priés de le manifester en levant la main. Il y a unanimité.

Nous sommes ainsi valablement reconstitués. Je vous remercie et je vous souhaite d'emblée de très fructueux travaux dans vos commissions respectives ou au Bureau.

Je passe maintenant la parole à M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf qui devra bientôt nous quitter pour une autre séance.

M. Pascal Corminboeuf. Vous voilà au seuil d'une nouvelle période administrative, au début de la dernière ligne droite qui devra mener à la constitution de l'agglomération. J'aimerais relever ici tout le travail qui a déjà

été fourni les années passées. Les commissions ont déployé des énergies considérables pour fournir des bases ; des discussions approfondies au sein et en dehors de cette enceinte ont eu lieu, des décisions de principe ont été prises, un premier avant-projet de statuts existe. Parallèlement à ces travaux préparatoires de l'agglomération au sens strict, un processus de mise sur pied d'un plan directeur régional a été lancé par l'Assemblée constitutive afin de préparer un projet d'agglomération au sens de la Confédération, projet qui sera exigé pour bénéficier du subventionnement du trafic d'agglomération.

Sie stehen heute auf der Schwelle einer neuen Amtsperiode und am Beginn der Zielgeraden für die Gründung der Agglomeration. Ich möchte zunächst die grosse Arbeit würdigen, die im Hinblick auf dieses Ziel bereits geleistet wurde. Die Kommissionen haben eine beträchtliche Energie in die Grundlagenarbeit investiert, ausführliche Debatten wurden innerhalb und ausserhalb dieser Mauern geführt, Grundsatzentscheide wurden getroffen, ein erster Vorentwurf der Statuten existiert. Parallel zu den Vorbereitungsarbeiten der Agglomeration im engeren Sinne, hat Ihre Versammlung die Erarbeitung eines regionalen Richtplans in die Wege geleitet, um ein Agglomerationsprogramm im Sinne des Bundes zu erstellen, ein Programm, das für die Verteilung der Subventionen im Agglomerationsverkehr notwendig sein wird.

Le canton n'a pas été en reste. Il a donné suite au vœu de l'Assemblée constitutive et a proposé au Grand Conseil la prolongation du délai d'élaboration des statuts et du soutien financier de l'Etat. En effet, le décret sur l'aide financière de l'Etat aux travaux de mise sur pied de l'agglomération a été prolongé de 2 ans et 3 mois, si bien que la somme totale de l'Etat à ces travaux se montera à plus de 500'000 francs. A cela s'ajoutent les subventions fédérales, que l'Etat s'est régulièrement efforcé d'obtenir à concurrence des taux maximaux. Au niveau du plan directeur régional, un groupe de travail composé de deux représentants régionaux et de six représentants cantonaux œuvre à la mise sur pied du projet d'agglomération au sens de la Confédération, ceci en étroite collaboration avec un bureau d'urbanistes et en contact régulier avec le groupe de coordination de votre Assemblée. Enfin, d'autres modifications de la loi sur les agglomérations ont été introduites, telles que le renforcement de la représentation des exécutifs au sein de l'Assemblée constitutive.

Das Büro der Konstituierenden Versammlung hat uns den Vorentwurf der Statuten, wie er am Ende der letzten Amtsperiode vorgelegt wurde, für die erste Lesung unterbreitet. Die unterschiedlichen Bemerkungen der verschiedenen Amtsstellen wurden kürzlich dem Büro zugestellt, mit der Bitte,

in Verlauf der weiteren Arbeiten zu berücksichtigen. Für mich besteht die erste Priorität in der Ausarbeitung eines kompletten Statutentexts, damit die Diskussion dann auf dieser Basis geführt werden kann. Dies scheint mir zielstrebigeres Vorankommen zu sein als weitere Grundsatzdebatten zu führen, die so oder so noch von der konkreten Ausgestaltung der jeweiligen Themen in den Statuten abhängig gemacht werden müssen. Es ist mir ein Anliegen, die Vordringlichkeit der Ausarbeitung der Statuten zu unterstreichen. Ich bin davon überzeugt, dass dann die Debatte auf der Grundlage konkreter Statuten erfolgen muss, um fruchtbar zu sein. Diese Verwirklichung ist meines Erachtens auch notwendig, um die Bevölkerung und die Behörden vermehrt zu interessieren und einzubeziehen.

Les obstacles qui pourraient être invoqués à l'encontre d'une finalisation rapide des statuts sont soit inexistantes, soit surmontables. Ainsi, les questions de périmètre sont sur le point d'être réglées. Le bilinguisme est concrétisé dans les statuts de l'agglomération; ma Direction n'a pas d'objection à formuler quant aux modalités prévues. La question du bilinguisme doit dès lors également être discutée selon les dispositions qui seront mises en place dans les statuts. La réforme de la péréquation intercommunale, enfin, ne saurait être invoquée comme un frein, car la nouvelle péréquation concerne l'ensemble des communes fribourgeoises. Même après l'introduction de la nouvelle péréquation, il y aura des répartitions de charges régionales, au sein des associations de communes, des ententes intercommunales et de l'agglomération. Il n'appartient pas à la péréquation intercommunale cantonale de mettre en place des mécanismes de transfert au sein de l'agglomération, ceci est la tâche et la prérogative de l'agglomération elle-même.

Zu den verschiedenen Vorstössen, die auf eine Änderung des Gesetzes über die Agglomerationen abzielen, kann ich mich wie folgt äussern. Es gilt einmal zwei Aspekte zu unterscheiden. Das erste Thema ist die Freiheit jeder einzelnen Gemeinde, die statutengemäss dem definitiven Perimeter angehört, im Rahmen der diesbezüglichen Volksabstimmung über ihre Zugehörigkeit zur Agglomeration individuell zu entscheiden. Der Staatrat hat wiederholt Gelegenheit gehabt, sich zu dieser Frage zu äussern und er ist vom Grossen Rat immer unterstützt worden (Gesetz von 1995, Motionen Krattinger/Jutzet und Kuenlin). Das Konzept der Agglomeration kann nur funktionieren, wenn man von Anfang an die Gemeinden kennt, mit welchen die Agglomeration gebildet werden soll. Entweder kommt die Agglomeration mit diesen Gemeinden zustande, oder sie kommt nicht zustande. Im Gegensatz zu einem Gemeindeverband, bei welchem der Staatsrat weitreichende Interventionsmöglichkeiten besitzt, kann der Staatsrat hier nämlich keine

Gemeinde zwingen, der Agglomeration beizutreten oder gar selbst die Agglomeration als obligatorisch erklären. Schliesslich möchte ich erwähnen, dass in diesem Sinne bei der letzten Teilrevision des Agglomerationsgesetzes im Dezember 2005 kein Antrag für eine Änderung des Artikels 9 eingereicht wurde.

En ce qui concerne les différentes interventions tendant à modifier la loi sur les agglomérations, je me détermine de la façon suivante. Il faut distinguer deux points, le premier est le libre choix de chaque commune de faire partie ou non du périmètre définitif, du moment qu'elle se trouve parmi les communes du périmètre des statuts soumis au vote. Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de le dire et de le rappeler et il a à chaque fois été suivi par le Grand Conseil (loi de 1995, motions Krattinger/Jutzet et Kuenlin). Le concept d'agglomération ne fonctionne que si on connaît au début les communes qui en feront partie. Elle se constitue avec l'ensemble des communes prévues dans les statuts ou elle ne se constitue pas. A noter que par rapport à une association de communes, ce concept est beaucoup moins interventionniste, le Conseil d'Etat ne peut forcer une commune et il ne peut imposer la création de l'agglomération comme telle, contrairement à ses possibilités au niveau d'une association de communes. Lors de la dernière révision partielle de la loi sur les agglomérations, qui a eu lieu en décembre 2005, je relève qu'aucune intervention allant dans le sens d'une modification de l'article 9, qui porte sur la constitution, n'a été déposée.

En revanche, je pense que la situation doit être réexaminée en ce qui concerne l'article 29 de la loi sur les agglomérations. Il est vrai qu'on peut imaginer qu'une nouvelle tâche soit introduite après la constitution de l'agglomération, par un vote à la double majorité des communes et citoyens. A la différence de la situation au début du processus, ces nouvelles tâches ne seraient pas connues par les communes, et je pense que les craintes de ces communes devraient nous amener à réexaminer cette disposition. Je m'engage à le faire d'ici l'automne, en même temps que l'organe de révision des comptes devra être introduit dans la loi sur les agglomérations afin d'harmoniser cette dernière avec le changement de régime qui interviendra au niveau des communes et associations de communes.

Unabhängig davon wird der Kanton sich weiterhin für die Arbeiten der Agglomeration einsetzen und diese unterstützen. Die Begleitung des regionalen Richtplans wird ebenfalls weitergeführt und der Kanton wird alles daran setzen, damit in Zusammenarbeit mit der Region fristgerecht ein Agglomerationsprogramm vorgelegt werden kann, das den Anforderungen des Bundes entspricht. Ausserdem hat der Staatsrat in den Zielen zur neuen

Regionalpolitik auch die Positionierung des Freiburger Städtenetzes im nationalen und internationalen Umfeld festgeschrieben. Die Realisierung dieses Ziels wird vernünftigerweise nur möglich sein, wenn die Region sich als starker Partner konstituiert hat. Soweit einige Überlegungen, die ich Ihnen darlegen wollte und die ich gerne in dieser Sitzung zu Protokoll geben möchte. Zusammenfassend und als Schlussfolgerung verleihe ich meinem Wunsch nochmals Ausdruck, dass die Redaktion der Statuten in erster Priorität an die Hand genommen werden müssen. Ich habe Ihnen erläutert, dass ich die bei dieser Aufgabe ins Feld geführten Schwierigkeiten eher für Pseudoprobleme halte und die Debatten darüber eben aufgrund eines redigierten Statutenentwurfs zu führen sind. Ich lade das Büro ein, sobald wie möglich einen Zeitplan zu erstellen, um dem Staatsrat den Statutenentwurf vorzulegen, sobald Ihre Versammlung den Text in erster Lesung verabschiedet hat. Mir scheint, dass dies bis Ende des Jahres möglich sein sollte. Ich wünsche Ihnen bei der Realisierung Ihrer wichtigen Aufgabe viel Erfolg und versichere Ihnen die permanente Unterstützung des Staatsrates und seiner Dienststellen.

Voilà les quelques considérations dont je souhaitais vous faire part et je vous remercie de bien vouloir les intégrer dans le procès-verbal de cette séance. En résumé et conclusion, je souhaite que la finalisation des statuts de l'agglomération intervienne au plus vite. Je crois avoir démontré que les prétendus obstacles sont soit inexistants soit matières à discuter lorsque les statuts seront élaborés. J'invite donc votre Bureau à fixer un calendrier dans les plus brefs délais et soumettre le projet au Conseil d'Etat une fois que votre assemblée en aura fait une première lecture, ce qui devrait être possible encore avant la fin de cette année. Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de vos travaux et je vous assure le soutien permanent du Conseil d'Etat et de ses services.

Le Président. Je remercie le Conseiller d'Etat pour ces propos très encourageants et rassurants sur plus d'un point. C'est pour nous un signal fort qui nous provient de notre Conseiller d'Etat, respectivement du Gouvernement et je peux assurer que nous mettrons tout en œuvre pour que nous puissions, dans les délais les plus rapides, soumettre ce projet de statuts au Conseil d'Etat.

Je remercie aussi les représentants et collaborateurs des services de l'Etat, notamment le service des communes et le service des constructions qui travaillent évidemment depuis un certain temps déjà en étroite collaboration avec nous, en particulier Mme Margalhan-Ferrat, pour que tout avance d'une

façon coordonnée et que finalement le résultat corresponde à ce que nous devons pouvoir ficeler comme paquet final.

Je souhaite bonne route à M. le Conseiller qui va nous quitter.

7. Comptes 2005

Mme Margalhan-Ferrat. Nous avons procédé à la révision des comptes 2005 de l'Assemblée constitutive. Ce sont deux délégués, membres de la Commission financière de l'Assemblée, respectivement M. Philippe Equey de la commune de Givisiez et M. Gilbert Perrin de la commune de Belfaux, qui ont procédé à cette révision des comptes au Home médicalisé de la Sarine, à la fin du mois dernier.

Sur le fond, il convient juste de souligner le fait que nous avons toujours ce décalage entre ce que nous mettons au budget en octobre ou en novembre pour l'année à venir et ce que nous dépensons effectivement dans la mesure où les travaux de l'assemblée n'avancent pas aussi vite que nous le prévoyons financièrement. C'est l'existence de ces bénéfices ou excédents qui sont la marque comptable des aléas que connaît l'avancement des travaux de l'Assemblée constitutive.

Le Président. Y a-t-il des questions dans la salle concernant les comptes et leur présentation ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à M. Philippe Equey de la Commune de Givisiez, pour le rapport de révision qu'il présente au nom de la Commission financière.

M. Philippe Equey. Conformément à l'article 15 al. 2 du règlement de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg, les vérificateurs soussignés ont procédé en date du 29 mai 2006 à la vérification des comptes de l'année 2005 de l'Assemblée constitutive. Nous avons effectué nos travaux sur la base des documents qui nous ont été soumis ainsi que sur les renseignements verbaux qui nous ont été aimablement remis par Mme Corinne Margalhan Ferrat, conseillère scientifique et M. Christophe Bourquenoud, comptable au HMS.

Il a été confirmé que l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg n'avait pas d'autres engagements que ceux qui figurent aux comptes et qu'aucun événement particulier postérieur à la date du bouclage ne pouvait affecter les comptes arrêtés à fin décembre 2005. Les comptes 2005 présentent les résultats suivants: total des charges Fr. 383'196.65, total des produits Fr. 255'396.25, soit un excédent de charges de Fr. 127'800.40. Nous

souhaitons attirer l'attention des délégués de l'Assemblée constitutive sur les points suivants, conformément à ce qui avait été préconisé par les réviseurs des comptes dans leur rapport du 19 mai 2005, les bénéfices reportés des années 2002, 2003 et 2004, ont été partiellement utilisés. Ceci a pour conséquence une diminution sensible de la participation financière des communes passant de Fr. 5.46 par habitant selon le budget 2005 à Fr. 1.50 effectif par habitant pour 2005. Nous enregistrons un décalage au niveau des charges, principalement en raison du fait que nous avons dû reporter la votation populaire sur l'agglomération, prévue initialement en 2005, et que les travaux de l'Assemblée constitutive prennent plus de temps que prévu. De semblables décalages sont à prévoir pour les comptes 2006 du fait du renouvellement des autorités communales et des changements qui les accompagnent. Aussi, les réviseurs proposent à l'Assemblée constitutive de pratiquer auprès des communes membres, un appel de participation financière à hauteur de Fr. 1.50 par habitant, pour pouvoir continuer de bénéficier de la subvention cantonale de Fr. 100'000.- pour 2006.

Nous proposons à l'Assemblée constitutive d'approuver les comptes 2005 tels que présentés, et d'en donner décharge avec remerciements au Bureau de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg, ainsi qu'aux personnes concernées par la tenue des comptes.

Fait à Villars-sur-Glâne le 29 mai 2006, par MM. Gilbert Perrin de Belfaux et Philippe Equey de Givisiez.

Le Président. J'ouvre la discussion sur ce rapport de révision. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2005 ainsi que le rapport de révision et donnent ainsi décharge aux organes sont priés de le manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous avez accepté le rapport de révision et les comptes 2005.

8. Divers

La parole n'est plus demandée.

Le président clôt la séance.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat
Conseillère scientifique